



R E S P E C T

WOMEN

**Orientations en matière
de suivi et d'évaluation
du cadre RESPECT**

1

SUIVI ET ÉVALUATION

Introduction

Ce guide de suivi et d'évaluation fournit des orientations clés sur les stratégies à adopter pour suivre et évaluer les programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes. Ce guide vient appuyer la mise en œuvre du cadre RESPECT et fournit des orientations sur la manière de concevoir et d'exécuter un cadre de suivi et d'évaluation en vue de prévenir la violence à l'égard des femmes ; des indicateurs de suivi et d'évaluation pour chacune des sept stratégies RESPECT ; ainsi que des conseils sur la façon de concevoir et de mettre en place des systèmes et processus de suivi et d'évaluation sûrs et éthiques. Il n'a pas vocation à être exhaustif, mais présente une synthèse à utiliser conjointement avec les documents relatifs aux stratégies RESPECT et renvoie vers des ressources pouvant se révéler utiles.

Pourquoi est-il important de suivre et d'évaluer les initiatives de prévention de la violence à l'égard des femmes ?¹

Pour constituer une base solide de données probantes à l'échelle mondiale sur les mesures réellement efficaces de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Malgré un volume de données toujours plus important, les lacunes et les questions restent nombreuses, par exemple : quelles sont les stratégies et interventions qui fonctionnent le mieux, dans quels contextes, pour quels groupes de population, et pourquoi ? On dispose de données probantes plus solides pour certaines formes de violence à l'égard des femmes que pour d'autres. C'est notamment le cas de la violence exercée par un partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire.

Pour assurer le suivi de l'avancée et de l'efficacité des programmes. Le processus de suivi et d'évaluation peut se révéler utile pour déterminer si un programme est en bonne voie pour atteindre les résultats escomptés ou si

des ajustements sont nécessaires. Il permet d'évaluer la réussite d'une intervention et de déterminer si les actions mises en place sont efficaces, pour qui et pourquoi.

Pour déterminer les mesures de prévention de la violence les plus efficaces, en vue de les déployer à grande échelle : en dépit du volume croissant de données probantes sur les méthodes qui fonctionnent en matière de prévention de la violence, on sait encore peu de choses sur les solutions à mettre en place pour prévenir la violence à grande échelle le plus efficacement possible sans réduire l'impact des interventions.

Pour définir et gérer les risques susceptibles de nuire au programme et à ses bénéficiaires. Les programmes relatifs à la violence à l'égard des femmes visent à combler les inégalités entre les sexes et les déséquilibres de pouvoir. Ils peuvent de ce fait être mal accueillis et faire l'objet de réactions hostiles de la part des membres de la communauté, des hommes et des détenteurs de pouvoir. Ces réactions peuvent se traduire par une

¹ Les sources comprennent : ONU-Femmes, « [Éléments essentiels de la programmation, Suivi & Evaluation](#). » Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ; ministère britannique du Développement international (DFID), « [How to Note: Guidance on Monitoring and Evaluation for](#)

[Programming on Violence against Women and Girls](#) », CHASE *Guidance Note Series*. 2012 ; « [Éléments essentiels de la programmation, Suivi & Evaluation](#) » ; « [Toolkit for Monitoring and Evaluating Gender-Based Violence Interventions Along the Relief to Development Continuum](#). » Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), 2014.

1

SUIVI ET ÉVALUATION

résistance au changement, des comportements dominateurs, voire une violence accrue. Il est important de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation afin de suivre ces risques et de veiller à ce que des stratégies d'atténuation soient bien mises en place.

Pour garantir la cohérence de l'évaluation et du suivi des progrès accomplis dans la prévention de la violence à l'égard des femmes dans le monde. L'une des principales difficultés rencontrées pour évaluer les progrès réalisés en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes réside dans la très grande diversité des indicateurs et des méthodes de mesure qui complique la comparaison entre les données obtenues. Les indicateurs et les outils de mesure de l'incidence des programmes liés à certaines formes de violence à l'égard des femmes, telles que la violence exercée par un partenaire intime ou encore la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire, font l'objet d'une harmonisation accrue. En revanche, on observe de plus grandes disparités en ce qui concerne les indicateurs et outils de mesure utilisés pour d'autres types de violence et pour évaluer les résultats des initiatives mises en place, notamment en ce qui concerne les changements de normes sociales. Il est donc essentiel de mettre au point et d'utiliser un ensemble d'indicateurs mondiaux comparables, tant pour mesurer les impacts que les résultats.

Encadré 1 : Définitions

Suivi : processus systématique de collecte, d'analyse et d'utilisation des informations en vue d'assurer le suivi des progrès accomplis par un programme dans la réalisation de ses objectifs et d'orienter les décisions en matière de gestion. Le suivi porte généralement sur les processus et répond à des questions telles que : Où et quand se déroulent les activités ? Par qui sont-elles menées et combien de personnes et d'entités touchent-elles ?

Évaluation : évaluation systématique des résultats d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un sujet, d'un thème, d'un secteur, d'une zone opérationnelle ou d'une institution. L'évaluation

se concentre sur les réalisations escomptées et accomplies et se base sur la chaîne de résultats (contributions, activités, réalisations, résultats et impacts), les processus, les facteurs contextuels et les liens de causalité, afin de comprendre les réussites ou au contraire les échecs.

Source : ONU-Femmes, « [Éléments essentiels de la programmation, Suivi & Evaluation.](#) » Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Principes directeurs en matière de suivi et d'évaluation pour les programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes

Impliquer les parties prenantes et les partenaires locaux dans l'élaboration des cadres de suivi et d'évaluation : cette condition est essentielle pour s'assurer de leur adéquation avec le contexte et du fait qu'ils répondent bien aux besoins en matière de données probantes.

Veiller à ce que les approches de suivi et d'évaluation soient axées sur les victimes, c'est-à-dire qu'elles protègent la vie privée, la confidentialité et la sécurité physique et émotionnelle des femmes concernées.

Adopter une approche tenant compte des questions de genre : les processus de suivi et d'évaluation doivent intégrer une analyse des relations entre les sexes et des rapports de force et s'appuyer sur des méthodes inclusives et d'autonomisation.

Mettre l'accent sur l'apprentissage et la responsabilisation des donateurs et des participants aux programmes. Cette étape nécessite de collecter des données qui permettent de tirer des enseignements et qui soient utiles à l'élaboration et à l'adaptation des programmes, à la prise de décision et à l'évaluation des progrès, mais aussi de veiller à la mise en place de mécanismes de retour d'informations en vue de partager les résultats avec les participants et les communautés concernées.

Recourir à des méthodes et des outils qui favorisent la participation active : les méthodes et outils utilisés doivent permettre de maximiser la participation active et être adaptés au contexte local, notamment au

SUIVI ET ÉVALUATION

contexte socioculturel, économique et politique, aux niveaux de maîtrise de la langue et d'alphabétisation, ainsi qu'à tout handicap des participants.

S'assurer de l'adéquation du budget afin que des approches de suivi et d'évaluation appropriées et de qualité soient intégrées aux programmes dès le début de leur élaboration.

Concevoir un cadre de suivi et d'évaluation pour la prévention de la violence à l'égard des femmes

Il convient de suivre un certain nombre d'étapes essentielles au moment d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre de suivi et d'évaluation, élément indispensable à la conception d'un système solide en la matière. Ces étapes sont extraites de diverses ressources portant sur le processus de suivi et d'évaluation et la prévention de la violence à l'égard des femmes, qui peuvent être consultées en vue d'obtenir des orientations supplémentaires².

1. Recherche formative/analyse de situation

Avant ou pendant l'élaboration d'une intervention de prévention de la violence, il est crucial de mener une recherche formative, parfois appelée « analyse de situation » en vue d'orienter la conception et l'adaptation des programmes. La recherche formative se penche sur les points suivants dans les contextes précis de mise en œuvre du programme :

- Les types et le niveau de violence prédominants ainsi que les facteurs spécifiques de la violence à l'égard des femmes, y compris les perceptions locales de ces facteurs.
- Les croyances et normes sociales particulières qui encouragent et déclenchent les différentes formes de violence à l'égard des femmes.

- Les besoins et expériences spécifiques des différents groupes de population, y compris les groupes vulnérables.
- Les initiatives en place, les enseignements qui en sont tirés et les données probantes sur leur impact.
- Les services de soutien aux victimes, leur accessibilité et leurs capacités.
- Les parties prenantes clés, notamment les acteurs formels et informels, leurs capacités, leurs connaissances, leurs attitudes et leurs pratiques.

Des orientations plus détaillées sur la manière de réaliser une analyse de la situation au niveau national ou infranational sont fournies dans la première étape du document de travail consacré aux stratégies nationales de prévention figurant en annexe.

2. Élaborer une théorie du changement

La conception d'une théorie du changement liée au programme est une étape importante de l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation. Elle consiste à planifier les éléments suivants :

- Les processus attendus de changement des connaissances, attitudes et comportements liés à la violence à l'égard des femmes ou des facteurs de risque y afférents.
- La manière dont ces processus permettront de produire l'impact souhaité.
- Les hypothèses visant à expliquer les processus et les étapes censés mener au changement.

Il existe d'autres types de cadres de suivi et d'évaluation, notamment les cadres de résultats et les cadres logiques, qui indiquent généralement les contributions, les activités, les réalisations, les résultats et les impacts attendus des programmes de manière plus linéaire. Les cadres linéaires de suivi et d'évaluation ne permettent habituellement pas à eux seuls de concevoir des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes, car ils n'anticipent pas la complexité des

² ONU-Femmes, « [Éléments essentiels de la programmation, Suivi & Evaluation](#). » Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ; Ellsberg, M. et Heise, L., [Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists](#). Organisation mondiale de la Santé, PATH, 2005 ; Global Women's Institute, [Participatory Monitoring](#)

[and Evaluation \(M&E\) of Gender Based Violence Programs. SVRI Pre-Conference Workshop October 2019](#). Global Women's Institute, The George Washington University, 2019 ; DFID, « How to Note: Guidance on Monitoring and Evaluation for Programming on Violence against Women and Girls », *CHASE Guidance Note Series*. 2012.

3

SUIVI ET ÉVALUATION

différents processus qui mènent au changement ni les liens qui les unissent. Chaque résumé de stratégie RESPECT présente une théorie du changement simplifiée, tandis que les résumés de programme indiquent les théories du changement correspondant à des exemples de programmes.

3. Concevoir les questions de suivi et d'évaluation

Les questions de suivi et d'évaluation doivent s'appuyer sur les objectifs généraux des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et constituent le fondement d'une bonne évaluation. Elles ne doivent pas uniquement permettre de savoir si des résultats vont se produire de façon immédiate ou à plus long terme (les changements en cours), mais doivent aussi porter sur la manière dont ces changements interviennent ou non et sur les raisons qui expliquent pourquoi ils ont lieu ou non. Il convient en outre de poser des questions sur la mise en œuvre des programmes, notamment sur les enseignements tirés, les réussites et les défis liés, ainsi que sur le respect ou non des protocoles de mise en œuvre. Cette étape est plus souvent désignée sous l'appellation « évaluation du processus » qu'« évaluation de l'impact. »

Il est par ailleurs essentiel de poser des questions qui vont au-delà de la théorie du changement ou du cadre logique afin d'explorer toutes les conséquences inattendues du programme, qu'elles soient positives ou négatives, et de déterminer si les stratégies de gestion des risques sont efficaces. Enfin, conformément aux critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE) (voir l'encadré 2), il est utile de poser des questions sur la pertinence du programme aux bénéficiaires ciblés et, si un impact positif a été observé, sur la manière de pérenniser les bienfaits de l'intervention après la fin du programme.

4. Concevoir l'évaluation

Il existe trois grands types d'évaluation qui peuvent être utilisés pour mesurer et expliquer les résultats et les impacts d'un programme :

1. Évaluation expérimentale : Cette méthode est souvent désignée sous l'appellation « essai contrôlé randomisé » et consiste à répartir des individus ou

des groupes d'individus (par exemple, des communautés ou des écoles) de manière aléatoire de sorte que certains reçoivent une intervention (le groupe recevant le *traitement* ou l'*intervention*) tandis que d'autres non (le groupe *témoin*). Ce mode d'évaluation est considéré comme le plus rigoureux, car il permet de comparer directement deux situations : avec et sans l'intervention. À l'issue de ces essais, il est donc possible d'attribuer les changements à l'intervention en question. Toutefois, c'est aussi le plus inflexible et le plus coûteux. En outre, cette méthode pose des questions éthiques quant au fait de répartir des femmes au hasard dans des groupes de contrôle sans qu'elles puissent bénéficier du programme. La meilleure pratique consiste donc à prévoir d'étendre l'intervention aux groupes de contrôle une fois l'évaluation terminée si les évaluations de l'impact ont révélé des résultats positifs.

Encadré 2 : Critères d'évaluation

Pertinence : mesure dans laquelle l'aide apportée est adaptée aux priorités et aux politiques du groupe cible, des bénéficiaires et des donateurs.

Efficacité : mesure de la réalisation des objectifs de l'activité d'aide.

Performance

: mesure des résultats quantitatifs et qualitatifs au regard des contributions apportées. Quelle est la manière la moins coûteuse d'atteindre les résultats escomptés ?

Impact : changements positifs et négatifs induits par une intervention de développement directe ou indirecte, prévue ou imprévue.

Durabilité : indicateur permettant de déterminer si les bienfaits d'une activité ont de bonnes chances de se poursuivre une fois que les donateurs cesseront de la financer.

Source : OCDE, *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*, 2010.

2. **Évaluation quasi expérimentale avec un groupe témoin** : Cette méthode s'apparente à l'évaluation expérimentale puisqu'un groupe bénéficie de l'intervention (le groupe *de traitement* ou *d'intervention*) tandis qu'un autre n'en bénéficie pas

(le groupe *de comparaison*). En revanche, la répartition dans les groupes ne se fait généralement pas de manière aléatoire, ce qui peut biaiser les échantillons. Ce type d'évaluation peut toutefois se révéler rigoureux si le groupe témoin est sélectionné selon des critères pertinents afin qu'il soit le plus semblable possible au groupe d'intervention. À l'instar des essais contrôlés randomisés, les évaluations quasi expérimentales reposant sur des groupes témoin peuvent aussi s'avérer coûteuses, voire, dans certains cas, plus coûteuses encore, compte tenu de la nécessité d'utiliser des échantillons plus larges pour compenser l'absence de randomisation. Les méthodes quasi expérimentales dotées de groupes témoins peuvent elles aussi soulever des questions éthiques du même ordre que celles suscitées par les évaluations expérimentales.

3. **Évaluation non expérimentale** : Ce type d'évaluation n'intègre pas de groupe témoin ni de groupe de comparaison. Cette méthode s'appuie généralement sur des approches pré-test/post-test selon lesquelles on mesure les résultats au sein de la population recevant l'intervention à au moins deux moments (par exemple, au début et à la fin de l'étude). Il est recommandé d'évaluer les résultats à plus de deux reprises (par exemple, en ajoutant une évaluation à mi-parcours et/ou quelque temps après la fin de l'intervention pour déterminer la durabilité de l'impact).

L'une des principales limites de cette approche est qu'il est impossible d'attribuer avec certitude l'impact observé à l'intervention ciblée. Il est toutefois possible de réduire l'influence d'autres facteurs en associant différentes méthodes (voir ci-dessous) et donc d'accroître la fiabilité des analyses. Cette méthode est nettement moins coûteuse que les évaluations expérimentales.

Pour chaque type d'évaluation décrit ci-dessus, il est possible d'utiliser plusieurs méthodes :

Les méthodes quantitatives, qui englobent les enquêtes à questions fermées, s'appuient sur une analyse des données numériques et servent à déterminer si des changements sont en train de se produire et l'ampleur de ces changements.

Les méthodes qualitatives, qui comprennent notamment des groupes de discussion et des entretiens

SUIVI ET ÉVALUATION

approfondis à questions ouvertes, reposent sur des analyses textuelles et descriptives et servent à comprendre comment et pourquoi des changements se produisent avec le temps ainsi qu'à mettre au jour les conséquences inattendues des programmes. Dans le cadre des évaluations et des recherches portant sur la violence à l'égard des femmes, certains résultats, concernant par exemple les normes sociales, peuvent être difficiles à quantifier et il est donc préférable d'utiliser des méthodes plus ouvertes et descriptives.

Méthodes mixtes : il peut être judicieux de collecter et de comparer des données provenant de différentes sources et obtenues grâce à plusieurs approches pour renforcer la fiabilité de l'analyse. L'intérêt d'associer les méthodes qualitatives et quantitatives, autrement dit d'adopter des méthodes mixtes, est de plus en plus reconnu pour les trois types d'évaluation.

Les méthodes participatives se prêtent particulièrement bien au processus de suivi et d'évaluation dans ce domaine, car la violence à l'égard des femmes est fondée sur des normes, des dynamiques et des relations de pouvoir inégales. Ces méthodes reconnaissent ces inégalités et visent à autonomiser les femmes et les communautés grâce à une collaboration étroite et à un engagement solide en faveur des processus et des résultats de suivi et d'évaluation³. Elles servent également à appréhender la manière dont les différents groupes de participants perçoivent les programmes et les changements qui y sont associés.

5. Conception des indicateurs

Après avoir sélectionné un type d'évaluation adapté, il reste encore à mettre au point des indicateurs afin d'assurer le suivi des progrès, des résultats et de l'impact des programmes. Ces indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART). Ils se répartissent généralement en trois catégories :

1. **Les indicateurs de réalisations**, qui mesurent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités des programmes et dans l'obtention de

résultats à très court terme. Les données sur les réalisations sont généralement recueillies grâce à un suivi régulier.

2. **Les indicateurs de résultats**, qui évaluent les changements apportés à moyen terme par les interventions menées dans le cadre des programmes. Les données sur les résultats sont généralement issues d'évaluations.
3. **Les indicateurs d'impact**, qui évaluent les impacts à long terme des programmes. Les données sur les indicateurs d'impact proviennent des évaluations.

Tous ces indicateurs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs, en fonction de la nature des questions de suivi et d'évaluation. Des orientations supplémentaires sur l'élaboration des indicateurs et sur les outils de collecte de données pour les sept stratégies RESPECT figurent à l'Annexe A.

6. Concevoir des outils de suivi et d'évaluation

Après avoir défini les indicateurs, il convient de concevoir les outils de collecte de données qui permettront d'en mesurer l'évolution. Il existe un certain nombre de sources de données et d'outils utilisés à l'échelle mondiale pour mesurer la violence à l'égard des femmes, ainsi que les attitudes, les comportements et les normes sociales qui y sont associés. Les questionnaires cités ci-après contiennent des questions normalisées à intégrer à des enquêtes quantitatives. Elles ont déjà été utilisées dans plusieurs pays pour recueillir des données au niveau de la population (représentative à l'échelle nationale). Des orientations sur leur application à des indicateurs spécifiques sont présentées à l'Annexe A.

- Étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes (« étude multipays de l'OMS »)⁴.

³ Pour obtenir des orientations supplémentaires, consultez : Global Women's Institute, *Participatory Monitoring and Evaluation (M&E) of Gender Based Violence Programs. SVRI Pre-Conference Workshop October 2019*. The Global Women's Institute, George Washington University, 2019.

⁴ García-Moreno, C., Jansen, HAFM., Ellsberg, M., Heise, L. et Watts, C. *WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women: initial results on prevalence, health outcomes and women's responses*. Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2005.

6

SUIVI ET ÉVALUATION

- Module sur la violence domestique du Programme d'enquêtes démographiques et de santé⁵.
- Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)⁶.
- Enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (IMAGES)⁷.
- Étude transversale multipays des Nations Unies sur les hommes et la violence en Asie-Pacifique (étude multipays des Nations Unies)⁸.
- Enquête sur la violence à l'égard des enfants (VACS)⁹.

Il est recommandé d'inclure des **questions types** tirées de ces enquêtes pour recueillir des informations sur les sujets suivants :

- données démographiques personnelles, par exemple, genre, âge ou handicap¹⁰ ;
- données socioéconomiques des ménages, notamment la composition des ménages, leurs revenus, leurs ressources, etc. ;

- attitudes envers l'égalité des sexes et certaines formes de violence à l'égard des femmes¹¹ ;
- expérience de différentes formes de violence (pour les femmes) ;
- comportements de recherche d'aide et accès aux services (pour les femmes)¹².

Selon les circonstances, les formes de violence concernées, la conception des programmes, la théorie du changement élaborée et la population cible, des **modules facultatifs** peuvent aussi être ajoutés afin d'obtenir des informations importantes sur les facteurs de risque de la violence à l'égard des femmes, tant en ce qui concerne les victimes des violences que les personnes qui les commettent. Par exemple :

- consommation d'alcool et de drogues (quantité et fréquence)¹³ ;
- santé mentale et dépression¹⁴ ;

5

https://dhsprogram.com/pubs/pdf/DHSQMP/DHS6_Module_Domestic_Violence_6Aug2014_DHSQMP.pdf

6 https://www.unicef.org/statistics/index_24302.html

7 <https://promundoglobal.org/programs/international-men-and-gender-equality-survey-images/>

8 Fulu, E., Jewkes, R., Roselli, T., García-Moreno, C. « [Prevalence of and factors associated with male perpetration of intimate partner violence: findings from the UN Multi-country Cross-sectional Study on Men and Violence in Asia and the Pacific.](#) » *Lancet Global Health*, vol. 1, n° 4, 2013, p. 208-218.

9

<https://www.cdc.gov/violenceprevention/childabuseandneglect/vacs/index.html>

¹⁰ La situation de handicap est généralement évaluée au moyen du [petit ensemble de questions sur le handicap du Groupe de Washington](#). Il s'agit de six questions visant à mesurer le handicap fonctionnel et pouvant être utilisées dans les enquêtes démographiques. Cependant, cet ensemble de questions a également ses limites, car il ne permet pas de rendre compte de tous les types de dysfonctionnements. Pour obtenir des données plus complètes sur le handicap, il est possible d'utiliser [le questionnaire détaillé sur le fonctionnement du Groupe de Washington \(WG ES-F\)](#). Dans le cadre d'un partenariat, le Groupe de Washington et l'UNICEF ont également mis au point un [ensemble de questions sur le fonctionnement de l'enfant](#), pour les enfants de 2 à 17 ans.

¹¹ Divers outils peuvent être employés pour mesurer les attitudes par rapport aux questions de genre. Plusieurs enquêtes, dont des enquêtes IMAGES, s'appuient sur [l'échelle des hommes égalitaires \(Gender Equitable Mens \[GEM\] Scale\)](#). [L'échelle de l'équité de genre \(Gender Equity Scale\)](#) est également employée dans

différents contextes. Les enquêtes démographiques et de santé évaluent le niveau d'acceptabilité ou de justification des violences infligées aux femmes par leur mari dans cinq cas différents, à savoir si la femme fait brûler la nourriture, si elle se dispute avec son mari, si elle sort sans en avertir son mari, si elle néglige ses enfants, et si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari. Cet outil a été adapté à diverses études afin de tenir compte de situations supplémentaires en fonction du contexte, par exemple, si une femme trompe son mari.

¹² Le [module sur la violence domestique du programme d'enquêtes démographiques et de santé](#) comprend par exemple des questions visant à évaluer les comportements de recherche d'aide des victimes. Ces questions, qui ont notamment pour but de déterminer auprès de qui elles ont sollicité de l'aide après avoir subi des violences, peuvent être adaptées au contexte culturel.

¹³ Le [test d'identification des troubles liés à l'usage d'alcool \(AUDIT\)](#) sert à mesurer la consommation et l'abus d'alcool ainsi que la dépendance à cette substance. Il a déjà été utilisé dans le cadre d'enquêtes sur la violence à l'égard des femmes dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.

¹⁴ Plusieurs outils peuvent servir à mesurer les symptômes de la dépression ou d'autres formes de maladies mentales, telles que l'anxiété et les troubles de stress post-traumatique. La [CESD-R \(Center for Epidemiologic Studies Depression Scale\)](#), une échelle commune d'évaluation des symptômes de la dépression chez les adultes, a été utilisée et normalisée dans différents contextes. S'agissant des enfants, les outils les plus couramment utilisés pour mesurer les symptômes de la dépression comprennent l'échelle CES-DC ([Center for Epidemiologic Studies Depression Scale for Children](#)), qui est fiable pour les adolescents, mais pas pour les plus jeunes enfants, ainsi que la deuxième édition du [Children's Depression Inventory \(CDI-2\)](#).

SUIVI ET ÉVALUATION

- perpétration de différentes formes de violence à l'égard des femmes (pour les hommes et les femmes)¹⁵ ;
- attitudes et pratiques relatives à la parentalité et à la discipline des enfants¹⁶ ;
- attitudes envers les femmes victimes de violence¹⁷ ;
- perceptions relatives aux attitudes d'autrui pour comprendre les normes sociales et les groupes de référence¹⁸.

En outre, plusieurs outils qualitatifs ont été mis au point en vue de conduire des entretiens approfondis, de former des groupes de discussions et de créer des ateliers communautaires réunissant des femmes, des hommes, des animateurs issus de la communauté, du personnel de terrain, des dirigeants communautaires, des organisations de défense des droits des femmes, ainsi que des prestataires de services. L'utilisation de

vignettes racontant des histoires peut aussi être une manière intéressante d'explorer les normes¹⁹.

7. Veiller à ce que la recherche, le suivi et l'évaluation permettent d'adapter les programmes et de les déployer à grande échelle

Il convient de tenir compte d'un certain nombre d'éléments lorsque l'on conduit des activités de recherche, de suivi et d'évaluation afin de favoriser l'adaptation des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et leur déploiement à grande échelle.

¹⁵ Il existe une gamme d'outils permettant de mesurer la perpétration d'actes violents. Ceux-ci sont généralement inspirés d'outils qui servent à évaluer l'expérience de la violence et sont formulés à la voix active. L'[étude multipays des Nations Unies](#) a par exemple adapté l'ensemble de questions de l'étude multipays de l'OMS sur l'expérience de la violence exercée par un partenaire intime ou de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire afin d'évaluer la perpétration de ces actes de violence. Ces questions adaptées ont ensuite été utilisées dans le cadre d'autres études, notamment le programme mondial What Works to Prevent Violence Against Women and Girls.

¹⁶ Le [module sur la discipline à l'égard des enfants de l'enquête MICS](#) adapté de l'échelle des tactiques de résolution des conflits entre parents et enfants (Parent-Child Conflict Tactics Scale) comprend un ensemble de questions à poser aux parents et aux personnes s'occupant d'enfants sur leurs pratiques et attitudes en matière de discipline à l'égard des enfants. La [VACS](#) inclut elle aussi des questions sur les punitions physiques subies par les enfants et les adolescents. Les réponses obtenues sont généralement plus fiables que celles apportées par les personnes qui s'occupent d'enfants.

¹⁷ Les outils de mesure des attitudes envers les femmes victimes de violence peuvent être utilisés pour évaluer différentes attitudes, y compris les mythes sur le viol et les attentes sociales concernant la tolérance des femmes vis-à-vis des violences exercées par un partenaire intime. Un bref formulaire de l'échelle [Illinois Rape Myth Acceptance](#) a par exemple été utilisé et adapté à divers contextes culturels afin d'évaluer dans quelle mesure les sondés étaient d'accord avec les mythes sur le viol associés aux victimes de violence.

¹⁸ Bien qu'il soit important d'évaluer les attitudes individuelles par rapport aux questions de genre et les attitudes envers les

violences faites aux femmes dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation sur la violence à l'égard des femmes, il peut également se révéler judicieux de mesurer les perceptions des attitudes d'autrui dans la communauté afin de comprendre les normes sociales. Cela a déjà été fait de différentes manières. Par exemple, des études réalisées dans le cadre du [programme mondial What Works to Prevent Violence Against Women and Girls](#) se sont appuyées sur des outils tels que l'échelle GEM ou l'échelle Gender Equity et ont adapté les questions de sorte à mesurer les perceptions de la communauté sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes. Pour les interventions liées à violence à l'égard des femmes qui se concentrent spécifiquement sur le changement des normes sociales, il peut être nécessaire de recueillir des données plus complètes sur les attitudes individuelles et les perceptions des attitudes dans la communauté. Il peut tout particulièrement être intéressant de collecter des informations sur les groupes de référence importants pour ce qui est des normes sociales, mais aussi sur les sanctions et les conséquences liées au rejet des normes ou au contraire à leur respect. Pour en savoir plus sur les différents outils disponibles en vue de mesurer les normes sociales, voir Samman, E. [Quantitative measurement of gendered social norms](#). Advancing Learning and Innovation on Gender Norms (ALIGN), 2019.

¹⁹ Voir par exemple : Stern, E., Heise, L. et McLean, L., [« The doing and undoing of male household decision-making and economic authority in Rwanda and its implications for gender transformative programming. »](#) *Culture, Health and Sexuality*, vol. 20, n° 19, 2018 ; Ellsberg, M. et Heise, L. [Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists](#). OMS, PATH, 2005.

SUIVI ET ÉVALUATION

Adaptation. La recherche formative joue un rôle clé dans le succès de l'adaptation des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes pour garantir l'adéquation des approches préventives ainsi que des composantes et modalités des programmes avec le contexte local. En outre, la recherche et les activités de suivi et d'évaluation peuvent également contribuer, d'autres manières, à l'adaptation des programmes.

- Pour ajuster les programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes, il est primordial de rester fidèle aux éléments de base du programme original. Les données de suivi peuvent alors être utiles pour s'assurer que les éléments et les valeurs de base ont bien été conservés.
- Les évaluations des processus de mise en œuvre des programmes (contributions, activités, protocoles et procédures) peuvent aider les programmes à analyser ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et à déterminer si des adaptations supplémentaires sont nécessaires.

Déploiement à grande échelle. Le consortium OMS/ExpandNet définit le passage à grande échelle comme « *des efforts délibérés pour renforcer l'impact d'innovations [...] testées avec succès [dans le cadre de projets pilotes ou expérimentaux] afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes et d'encourager la formulation de politiques et de programmes sur une base durable* »²⁰. La Community for Understanding Scale-Up (Communauté pour la compréhension de la mise à l'échelle, CUSP), qui regroupe des organisations œuvrant dans les domaines du développement, de l'adaptation et du déploiement à grande échelle de programmes de changement des normes sociales, y compris en ce qui concerne la prévention de la violence à l'égard des femmes et l'égalité des sexes, a formulé des recommandations en matière de passage à grande échelle, dont certaines ont des répercussions sur la recherche et les activités de suivi et d'évaluation²¹.

- Il est primordial de rester fidèle aux programmes originaux de prévention de la violence à l'égard des femmes lorsqu'on décide de les déployer à grande échelle. Or, cela s'avère souvent compliqué en raison du manque de ressources et des exigences de diminution des coûts qui se traduisent par une réduction des délais et de la fréquence des activités, et la mise à mal des services de formation et de mentorat, ou d'autres volets des programmes en vue d'en élargir la couverture. Il est donc crucial d'utiliser les données de suivi pour s'assurer de la fidélité aux programmes et veiller à ce que les éléments de base des programmes aient bien été conservés.
- Il peut aussi être judicieux de mener un essai contrôlé randomisé ou tout autre type d'évaluation expérimentale ou quasi expérimentale en vue d'évaluer l'impact des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes. Cependant, ces approches ne sont pas nécessairement appropriées pour ce qui est d'évaluer l'efficacité de la mise à l'échelle des programmes. D'autres méthodes sont parfois nécessaires pour comprendre les mécanismes et les processus du changement dans le cadre du déploiement à grande échelle des programmes.

20

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44661/9789242500318_fre.pdf?sequence=1

21 Goldmann, L., Lundgren, R., Welbourn, A. *et al.*, « [On the CUSP: the politics and prospects of scaling social norms change programming](#) », *Sexual and reproductive health matters*, vol. 27, n° 2, 2019, p. 51-63.

SUIVI ET ÉVALUATION

Éthique de la recherche et de l'évaluation relatives à la violence à l'égard des femmes

Les activités de suivi et d'évaluation portant sur des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes soulèvent un certain nombre de questions d'éthique et de sécurité qui viennent s'ajouter à celles qui se posent habituellement pour les processus de suivi et d'évaluation menés dans d'autres secteurs. En 2001, l'OMS a formulé huit principes d'éthique recommandés pour les recherches sur les actes de violence à l'égard des femmes (mis à jour en 2016). Ces recommandations sont applicables au suivi et à l'évaluation des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes. Le tableau 1 résume chacun de ces principes et contient des recommandations liées à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et à la diffusion des recherches ou évaluations sur la violence à l'égard des femmes²². Les recommandations sont disponibles dans leur intégralité dans les deux documents d'orientation de l'OMS sur l'éthique²³. Parmi les orientations plus récentes de l'OMS figurent des principes éthiques complémentaires aux huit principes décrits ci-dessous. Qui plus est, certains d'entre eux s'appliquent spécifiquement à des méthodologies et approches de suivi et d'évaluation particulières.

Tableau 1 : Principes de base de la recherche éthique sur la violence à l'égard des femmes énoncés par l'OMS

-
- 1** La sécurité des sujets de l'étude et des chercheurs passe avant tout et doit inspirer toutes les décisions prises pour le projet.
- ✓ Garantir que les participants à l'étude ont donné leur consentement, y compris de façon continue dans le cadre des évaluations ou des recherches longitudinales.
 - ✓ Réaliser les entretiens en privé.
 - ✓ Présenter l'étude aux répondants ainsi qu'aux membres du ménage et de la communauté comme une étude sur la santé des femmes ou sur les relations familiales.
 - ✓ Interroger uniquement une femme par ménage sur les violences domestiques et ne poser aucune question sur la violence aux autres membres du ménage. Il existe toutefois une exception, lorsque les deux partenaires sont interrogés dans le cadre d'un programme ciblant les couples. Dans ce cas, on réduit considérablement les risques et le programme peut fournir de l'aide et un soutien.
 - ✓ Les enquêteurs doivent être formés à gérer la situation lorsqu'un entretien est interrompu.
- Avant de mener l'étude, effectuer une recherche formative et une analyse des parties prenantes pour guider la conception d'outils de recherche appropriés sur le plan culturel.
-

²² L'élaboration et la mise en œuvre de recherches et d'activités de suivi et d'évaluation avec certaines catégories de la population ou de participants peuvent s'accompagner de difficultés supplémentaires en matière d'éthique et de sécurité, non répertoriées dans les huit principes de l'OMS. Ainsi, lorsque l'on interroge des personnes ayant commis des actes de violence, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, on s'expose à des risques qui doivent être anticipés et pris en compte. Voir par exemple Jewkes, R., Dartnall, E. et Sikweyiya, Y., *Ethical and Safety Recommendations for Research on the Perpetration of Sexual Violence*. Initiative de recherche sur les violences sexuelles (SVRI), Conseil de la recherche médicale, Pretoria, Afrique du Sud, 2012.

²³ OMS, *Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. OMS, Genève, 2001 ; OMS, *Ethical and safety recommendations for intervention research on violence against women. Building on lessons from the WHO publication: Putting women first: ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women*. OMS, Genève, 2016.

- 2** Les études doivent être conduites selon une méthodologie rationnelle et mettre à profit les enseignements tirés des recherches actuelles sur les moyens de réduire la sous-notification au maximum.
- X** Sur le plan éthique, il est inacceptable de conduire des activités de suivi et d'évaluation de programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes mal conçues et mal mises en œuvre. En plus d'entraîner le gaspillage de précieuses ressources, cela peut aussi donner lieu à une sous-notification de la violence par les femmes et leur faire courir un risque accru de violence.
 - ✓ Il est indispensable d'employer des outils et des méthodes appropriés et de former les enquêteurs pour qu'ils les utilisent en toute sécurité.

- 3** Il est essentiel de préserver la confidentialité pour garantir la sécurité des femmes et la qualité des données.
- ✓ S'assurer que les enquêteurs saisissent l'importance de la confidentialité et sont formés en conséquence.
 - X** Ne jamais inscrire les noms des participants sur les questionnaires. Utiliser plutôt des codes d'identification uniques et conserver tous les identifiants à part.
 - ✓ En cas d'utilisation de tablettes ou d'autres appareils numériques destinés à la collecte de données, s'assurer que l'accès à ces appareils est protégé par un mot de passe et que toutes les données sont chiffrées.
 - ✓ Veiller à ce que toutes les données soient conservées dans des meubles fermés ou dans des dossiers protégés par des mots de passe.
 - ✓ Obtenir le consentement des participants avant d'enregistrer leur entretien et effacer les enregistrements aussitôt après les avoir transcrits.
 - ✓ Lors de la présentation des résultats de l'étude, faire très attention à ce que les données soient suffisamment agrégées pour qu'aucune communauté ou aucun individu ne puisse être identifié.
 - ✓ S'assurer que les méthodes employées pour recontacter les participants dans le cadre d'études longitudinales ou d'une collecte des données de suivi sont à la fois sûres et appropriées.

- 4** Tous les membres de l'équipe de recherche doivent être sélectionnés avec soin, recevoir une formation spécialisée et bénéficier d'un soutien continu.

- ✓ Les personnes en charge de la recherche et du processus de suivi et d'évaluation doivent recevoir une formation sur la violence à l'égard des femmes et l'égalité des sexes. Celle-ci doit notamment leur permettre de prendre conscience de leurs propres préjugés et idées préconçues liés au genre sur les victimes de violence et de les surmonter.
- ✓ Le personnel, y compris les enquêteurs, doit également bénéficier d'une formation et d'un soutien continus quant au risque que les entretiens puissent provoquer un traumatisme secondaire chez les chercheurs ou, si ces derniers ont été eux-mêmes confrontés à la violence, leur fassent revivre un traumatisme passé.

Les membres du personnel sont exposés à un risque de violence de la part des personnes qui ont maltraité des participants à l'étude. Par conséquent, ils doivent en permanence bénéficier d'un appui logistique et de sécurité, notamment de modes de transport sûrs, mais aussi de moyens et de processus de communication appropriés.

-
- 5** Des moyens d'atténuer au maximum le caractère éventuellement éprouvant de l'enquête doivent être inclus dans le plan de l'étude.
- ✓ Ne pas poser de questions directes sur d'éventuelles violences subies ou perpétrées dès le début ni à la fin de l'entretien.
 - ✓ Former les enquêteurs à poser des questions sur la violence de manière bienveillante et exempte de tout jugement.
 - ✓ Informer les enquêteurs des effets que les entretiens peuvent avoir sur les victimes, et leur apprendre à faire face à la détresse des participants ainsi qu'à mettre fin à un entretien lorsque cela s'avère nécessaire.
-
- 6** Il faut que les enquêteurs apprennent à orienter les femmes qui demandent de l'aide vers les services appropriés. Si de tels services n'existent pas, il pourra être nécessaire de mettre en place des structures de soutien à court terme aux fins de l'étude.
- ✓ Avant de recueillir des données, repérer les prestataires de services ou les structures d'aide vers lesquels les femmes peuvent être dirigées, y compris des services sociaux, sanitaires ou juridiques, ou des organisations de femmes.
 - ✓ Veiller à ce qu'un conseiller formé accompagne les équipes de terrain durant la collecte d'informations afin de leur fournir un appui sur place au cas où il n'y aurait pas suffisamment de services adaptés disponibles pour les femmes.
-
- 7** Les chercheurs et les donateurs ont l'obligation morale de veiller à ce que les résultats des études soient correctement interprétés et utilisés pour favoriser la préparation de politiques et d'interventions.
- ✓ Faire en sorte que les résultats des recherches et des activités de suivi et d'évaluation servent à alimenter l'élaboration de politiques, d'actions et d'interventions, y compris en fonction des personnes ayant participé aux études.
 - ✓ Former des comités consultatifs ou des groupes d'action composés de parties prenantes afin qu'ils contribuent à valider, à diffuser et à appliquer les conclusions des études.
-
- 8** Des questions sur la violence ne devraient être intégrées à des enquêtes portant sur d'autres sujets que si les conditions à respecter en matière d'éthique et de méthodologie peuvent être satisfaites.
- ✓ Il ne faut intégrer des questions sur la violence à des enquêtes ou activités de suivi et d'évaluation portant sur d'autres sujets que si les normes méthodologiques et éthiques présentées dans les huit principes énoncés ici peuvent être respectées.
-

SUIVI ET ÉVALUATION

Les documents d'orientation de l'OMS sur l'éthique ne traitent pas des risques spécifiquement liés à la conduite de recherches ou d'activités de suivi et d'évaluation sur la violence à l'égard des enfants et des adolescents. Dans ces cas, il convient de suivre d'autres approches et processus en plus de ceux présentés précédemment. Il existe plusieurs documents d'orientation sur la collecte de données relatives à la violence à l'égard des enfants, dont certains sont mentionnés ci-après. Bien que les principes d'éthique recommandés pour les recherches exposés dans le tableau 1 s'appliquent aussi en grande partie aux enfants, lorsque l'on s'intéresse à la violence envers les enfants et les adolescents, il convient de respecter des principes supplémentaires qui sont résumés dans le tableau 2²⁴.

Tableau 2 : Principes d'éthique supplémentaires recommandés pour les recherches sur la violence à l'égard des enfants

Accord et consentement volontaires

En général, les enfants de moins de 18 ans ne peuvent pas donner leur consentement légal pour participer à des recherches ou à des activités de suivi et d'évaluation. Dans ce cas, c'est habituellement un parent ou un tuteur qui accorde son consentement au nom de l'enfant. Il n'en reste pas moins nécessaire de permettre à l'enfant d'exprimer librement et en connaissance de cause son accord ou son refus si c'est un parent ou un tuteur qui a donné son consentement. Les chercheurs et les responsables de la mise en œuvre des programmes doivent en outre se préparer à s'interroger sur l'éventualité de renoncer à obtenir l'autorisation ou le consentement des parents. Cela peut notamment se justifier si le fait d'informer les parents des recherches ou activités de suivi et d'évaluation concernées risque d'exposer un enfant à des actes de violence ou à des sévices²⁵.

- ✓ Veiller à adapter à l'âge de l'enfant le langage (écrit et oral) employé pour décrire l'étude et obtenir son accord.
- ✓ Indiquer clairement à l'enfant qu'il est libre de donner ou non son accord et que son refus de participer à l'étude n'entraînera aucune conséquence négative.
- ✓ Avant de recueillir leur accord/consentement, s'assurer que les enfants et les parents/tuteurs connaissent les limites susceptibles de s'appliquer au principe de confidentialité. À ce titre, certaines exigences légales en matière de signalement obligatoire des cas de maltraitance d'enfants peuvent par exemple l'emporter sur le devoir de confidentialité (voir ci-dessous).

²⁴ Ces orientations s'inspirent fortement du document [INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework](#) de l'UNICEF (2018), qui comprend un chapitre sur l'éthique et la sécurité liées à la conduite de recherches et d'activités de suivi et d'évaluation impliquant des enfants.

²⁵ Cette question ne fait pas l'objet d'un consensus. Certains défenseurs des droits de l'enfant affirment qu'il est plus sûr et plus respectueux de les laisser décider de participer ou non aux enquêtes sans demander le consentement des parents. Les chercheurs et les responsables de la mise en œuvre des programmes doivent déterminer dans quelles circonstances il peut être approprié de s'entretenir avec un enfant sans avoir au préalable obtenu le consentement de ses parents tant que cela est sans danger. Cette démarche peut notamment se justifier lorsque les enfants sont mariés, vivent dans la rue, sont séparés de leur famille ou sont soumis à la prostitution, ou pour les enfants dont les parents risqueraient de se montrer violents s'ils avaient connaissance de l'étude.

Réduire au minimum le risque de violence

Quelle que soit l'étude, il est primordial d'assurer la sécurité des répondants et de réduire au minimum le risque de violence auquel ils sont exposés. C'est d'autant plus vrai pour les enquêtes concernant les enfants, notamment celles en lien avec la violence, pour lesquelles il convient de tenir compte des risques spécifiques auxquels ces derniers peuvent être confrontés.

- ✓ S'assurer que les protocoles de recherche intègrent tous les risques auxquels peuvent être exposés les enfants.
- ✓ S'entretenir avec des parties prenantes locales bien informées afin de déterminer les risques pour les enfants.
- ✓ Garantir que l'équipe de recherche est correctement formée pour effectuer des recherches et recueillir des données auprès d'enfants, y compris sur des sujets sensibles, de même que pour réagir face à leur détresse.
- ✓ Se préparer à gérer les obligations éventuelles de signalement de cas de maltraitance d'enfants aux autorités et leurs répercussions possibles. Ces obligations varient d'une situation à l'autre et il convient d'analyser et d'évaluer les avantages et les risques potentiels liés au signalement de cas de maltraitance au regard du contexte culturel et juridique.
- ✓ Veiller à ce que l'équipe de recherche soit accompagnée par un conseiller/psychologue pour enfants dûment formé et en mesure d'apporter un soutien immédiat si nécessaire.

Ressources utiles

Orientations en matière de suivi et d'évaluation

ONU-Femmes, « [Éléments essentiels de la programmation, Suivi & Evaluation](#) ». Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Le Centre virtuel de connaissances d'ONU-Femmes met à disposition du public toute une gamme de ressources pertinentes, y compris des orientations, des études de cas et des exemples de pratiques prometteuses liées aux interventions de prévention et de lutte contre la violence ainsi qu'aux activités de suivi et d'évaluation.

Global Women's Institute, [Participatory Monitoring and Evaluation \(M&E\) of Gender Based Violence Programs](#). SVRI Pre-Conference Workshop October 2019. The Global Women's Institute, George Washington University, 2019.

Présentation utilisée dans le cadre d'un atelier sur les activités participatives de suivi et d'évaluation organisé en amont du forum biennal de l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles (SVRI). Ce document porte sur les principes et la mise en œuvre pratique des approches participatives de suivi et d'évaluation pour les interventions relatives à la violence basée sur le genre et à la violence à l'égard des femmes.

UNICEF, [INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework](#). UNICEF, New York, 2018.

Document visant à aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à suivre les progrès accomplis et les changements apportés au fil du temps au regard des sept stratégies INSPIRE. Il comprend un cadre de résultats et un ensemble d'indicateurs de base, ainsi que des orientations détaillées sur leur utilisation.

Australian National Research Organisation for Women's Safety (ANROWS), [Counting on change. A guide to prevention monitoring](#). ANROWS, 2017.

Guide à l'intention des décideurs politiques, des chercheurs et des défenseurs des droits des femmes sur l'évaluation des progrès réalisés à l'échelle de la population en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants.

DFID, [How to Note: Guidance on Monitoring and Evaluation for Programming on Violence against Women and Girls](#). CHASE Guidance Note Series. 2012.

Orientations décrivant quatre étapes clés de l'approche de suivi et d'évaluation pour les programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et fournissant des instructions détaillées sur la manière de mener à bien les activités de suivi et d'évaluation à chaque étape de ce processus.

Bloom, S. S., « [Violence Against Women and Girls: A Compendium of Monitoring and Evaluation Indicators](#) ». MEASURE Evaluation, dans le cadre de la Mission régionale pour l'Afrique de l'Est et du Groupe de travail interinstitutions sur la sexospécificité de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), 2008.

Recueil complet d'indicateurs visant à mesurer les activités de suivi et d'évaluation liées à des programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il fournit des orientations sur le choix des indicateurs, sur la façon de les mesurer, de même que sur les outils nécessaires à la collecte de données.

Ellsberg, M. et Heise, L., [Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists](#). OMS, PATH, 2005.

Manuel destiné aux chercheurs travaillant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence. Il porte sur les difficultés éthiques et méthodologiques liées aux recherches sur la violence à l'égard des femmes ainsi que sur les techniques innovantes qui permettent de les résoudre.

Éthique et sécurité – violence à l'égard des femmes

OMS, [Ethical and safety recommendations for intervention research on violence against women. Building on lessons from the WHO publication: Putting women first: ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women](#). OMS, Genève, 2016.

Mise à jour des recommandations originales de l'OMS datant de 2001 sur l'éthique et la sécurité aux fins des recherches sur la violence à l'égard des femmes (voir ci-après). Cette version actualisée s'appuie sur des données probantes et des enseignements plus récents afin de définir de nouvelles actions et de meilleures pratiques.

OMS, [Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes](#). OMS, Genève, 2001.

SUIVI ET ÉVALUATION

Document d'orientation préparé dans le cadre de l'étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique. Il énonce huit principes de base en matière d'éthique et de sécurité et explique comment les mettre en application.

Éthique et sécurité – violence à l'égard des enfants

UNICEF, *INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework*. UNICEF, New York, 2018.

Bien que ce document vise principalement à fournir des orientations sur l'utilisation du cadre de résultats et des indicateurs en ce qui concerne les stratégies INSPIRE, il comporte également un chapitre sur les enjeux éthiques de la collecte de données liées à la violence à l'égard des enfants.

CP MERG, *Ethical principles, dilemmas and risks in collecting data on violence against children: A review of available literature*.

Section de la statistique et du suivi/Division des politiques et de la stratégie de l'UNICEF, New York, 2012.

Il ne s'agit pas d'un document d'orientation, mais plutôt d'un inventaire et d'un examen de la documentation publiée sur ce sujet destinés à constituer la base de l'élaboration des futures directives sur la recherche éthique impliquant des enfants. Ce document examine en détail les principes, les dilemmes et les risques auxquels les chercheurs peuvent être confrontés lorsqu'ils réalisent des études auprès d'enfants. Il fournit en outre quelques recommandations sur les bonnes pratiques à adopter.

Annexe A : Indicateurs d'impact et de résultats relatifs aux stratégies RESPECT

Chacune des stratégies RESPECT poursuit ses propres objectifs en matière d'impact, de résultats et de réalisations, mais toutes ont en commun de chercher à réduire ou à éliminer la violence à l'égard des femmes. Les tableaux 3 et 4 présentent les impacts et les résultats visés par chaque stratégie, des exemples d'indicateurs pouvant être utilisés et adaptés en vue de mesurer ces résultats, ainsi qu'une synthèse des orientations et des sources relatives à l'utilisation de ces indicateurs. Les tableaux n'intègrent pas les indicateurs de réalisations et ces derniers doivent être adaptés en fonction du programme et du contexte de mise en œuvre.

Tableau 3 : Orientations, indicateurs et impacts relatifs aux stratégies RESPECT

Remarque : le cadre RESPECT définit quatre impacts auxquels les différentes stratégies contribuent (les impacts 1 à 4 dans le tableau 3). Les indicateurs correspondants sont désignés en conséquence (par exemple, 1.1 et 1.2 pour l'impact 1) et ne sont utilisés que lorsqu'ils sont adaptés aux stratégies RESPECT visées.

Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations
R Renforcer l'autonomisation des femmes	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	Voir l'indicateur d'impact 1.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.1
		Voir l'indicateur d'impact 1.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.2
	2. Participation des femmes au développement et exercice de leurs droits fondamentaux	2.1. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales (indicateur de l'ODD 5.5.1)	Cet impact fait écho à l'ODD 5.5, à savoir veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. La cible de l'ODD inclut les indicateurs : 5.5.1a) Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, et 5.5.1b) Proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales. Il s'appuie sur des statistiques communiquées par les parlements, mais aussi sur des données administratives issues des registres électoraux ou obtenues auprès de ministères.
		2.2. Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres (indicateur 5.a.2 des ODD)	Cet impact fait écho à l' indicateur 5.a.2 des ODD , qui porte sur l'accès à la propriété et au contrôle des terres et s'inscrit dans l'évaluation plus large du contrôle d'autres ressources économiques, de la réduction de la pauvreté chez les femmes, mais aussi de leur accès aux droits fondamentaux. La mesure et le suivi de l'indicateur sont effectués au moyen de six variables qui sont détaillées dans les orientations et métadonnées relatives à l'indicateur, ainsi que dans les principales définitions et sources de données. Ces variables peuvent servir à évaluer le soutien des pays aux droits fonciers des femmes.
		2.3. Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de	Cet indicateur d'impact fait écho à l' indicateur 5.6.1 des ODD . Il évalue les capacités de prise de décision des femmes dans trois domaines : les relations sexuelles (choix d'avoir ou non des rapports sexuels avec leur conjoint/partenaire), l'utilisation de

		cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative (indicateur 5.6.1 des ODD).	contraceptifs et l'accès aux soins de santé reproductive. Les orientations et métadonnées relatives à l'indicateur contiennent trois questions visant à le mesurer. Elles sont tirées des enquêtes démographiques et de santé ainsi que de la MICS. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).
--	--	---	--

Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations
		2.4. Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE)	<p>Les indicateurs d'impact 2.1, 2.2 et 2.3 se rapportent à plusieurs dimensions de l'exercice, par les femmes, de leurs droits et de leur participation au développement. Un certain nombre d'indices tenant compte des questions de genre englobent différents aspects des droits des femmes. Certains d'entre eux sont présentés dans le document Mapping Gender Data Gaps de Data2X (voir à partir de la page 42). L'indice ISE du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permet de mesurer la discrimination à l'égard des femmes dans les institutions sociales. Celle-ci limite leur accès aux droits et leur capacité à contribuer au développement. Les programmes peuvent choisir d'utiliser les indicateurs d'impact qui ciblent certaines dimensions des droits des femmes, ou de s'appuyer sur un indice, tel que l'indice ISE.</p> <p>L'indice ISE est actuellement utilisé dans 180 pays et couvre quatre dimensions des institutions sociales discriminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discrimination au sein de la famille – y compris la prévalence des mariages d'enfants, les responsabilités au sein du ménage qui échoient aux femmes et aux filles, ou encore l'accès au divorce et aux droits de succession. - Restriction de l'intégrité physique – y compris la prévalence de la violence à l'égard des femmes et les mécanismes de protection juridiques contre la violence, la prévalence des mutilations génitales féminines, ainsi que l'autonomie reproductive des femmes. - Accès restreint aux ressources financières et productives – y compris, l'accès aux biens fonciers et non fonciers, aux services financiers formels, ainsi qu'aux droits au travail. - Restriction des libertés civiles – y compris les droits en matière de citoyenneté, de représentation politique, de liberté de circulation et d'accès à la justice.
E Encourager des relations interpersonnelles égalitaires	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	1.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire (indicateur 5.2.1 des ODD).	Cet indicateur fait écho à l' ODD 5.2.1 et peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme). La violence exercée par un partenaire intime fait partie des formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes. D'après l'indicateur, elle englobe les violences physiques, sexuelles et psychologiques (ou émotionnelles) commises par un conjoint ou partenaire actuel ou ancien. L'indicateur de l'ODD 5 tient compte de tous les actes de violence exercés par un partenaire intime au cours des 12 mois précédents à l'égard d'adolescentes et de femmes âgées de 15 à 49 ans (à savoir,

			<p>lorsqu'elles sont en âge de procréer). Dans le cadre des stratégies RESPECT, la limite d'âge supérieure a été supprimée afin d'inclure les femmes plus âgées qui peuvent aussi subir des violences de la part d'un partenaire intime.</p> <p>Il faut adapter le mode calcul de l'indicateur à la forme de violence exercée par un partenaire intime ciblée et ventiler les données en fonction du type de violence, de l'âge et d'autres caractéristiques pertinentes. Les outils de mesure de la violence exercée par un partenaire intime se concentrent le plus souvent sur les violences sexuelles et physiques et moins fréquemment sur les violences psychologiques. La violence économique est elle aussi moins souvent prise en compte. Elle est parfois intégrée aux indicateurs de la violence psychologique exercée par un partenaire intime ou en tant que forme distincte de violence exercée par un partenaire intime. Des données récentes indiquent que les violences émotionnelles et économiques exercées par un partenaire intime produisent des effets spécifiques sur les femmes et doivent donc être incluses dans les mesures de la violence exercée par un partenaire intime²⁶.</p> <p>L'étude multipays de l'OMS comprend une série de questions visant à mesurer les violences physiques et sexuelles exercées par un partenaire intime. Ces questions se sont depuis révélées utiles dans plusieurs régions et pays. Elles ont également été adaptées pour l'Afrique du Sud où elles ont été largement utilisées²⁷, notamment dans le cadre du programme mondial Ce qui fonctionne pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (What Works to Prevent Violence Against Women and Girls). Il existe un certain nombre de ressources portant sur la mesure des violences économiques et émotionnelles exercées par un partenaire intime. Celles-ci proviennent, entre autres, de l'étude multipays de l'OMS, des enquêtes démographiques et de santé et de l'étude multipays des Nations Unies.</p>
Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations

²⁶ Gibbs, A., Dunkle, K. et Jewkes, R., « Emotional and economic intimate partner violence as key drivers of depression and suicidal ideation: A cross-sectional study among young women in informal settlements in South Africa ». *PLOS ONE*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0194885>.

²⁷ Jewkes, R., Nduna, M., Levin J., Jama, N., Dunkle, K., Khuzwayo, N. *et al.*, « [A cluster randomized-controlled trial to determine the effectiveness of Stepping Stones in preventing HIV infections and promoting safer sexual behaviour amongst youth in the rural Eastern Cape, South Africa: trial design, methods and baseline findings](#) », *Trop Med Int Health*, vol. 11, no 1, 2006, p. 3-16.

	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	1.2. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime (indicateur 5.2.2 des ODD)	<p>Cet indicateur fait écho à l'ODD 5.2.2, qui définit la violence sexuelle comme toute activité ou tout comportement sexuel(le) imposé(e) à une personne, en ce compris le viol, les abus sexuels, les activités sexuelles forcées, l'inceste et le harcèlement sexuel. L'indicateur de l'ODD 5 tient compte de tous les actes de violence sexuelle exercés au cours des 12 mois précédents à l'égard d'adolescentes ou de femmes âgées de 15 à 49 ans par toute personne autre qu'un partenaire intime. Il peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme). Dans le cadre des stratégies RESPECT, la limite d'âge supérieure a été supprimée afin d'inclure les femmes plus âgées qui peuvent aussi subir des violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime.</p> <p>Il faut adapter le mode de calcul de l'indicateur à la forme de violence sexuelle ciblée et ventiler les données en fonction de l'âge, du lieu des faits et d'autres caractéristiques pertinentes, telles que le type d'auteur de violences. La plupart des enquêtes qui recueillent des données sur les violences sexuelles infligées par une personne autre qu'un partenaire intime se basent sur les relations sexuelles forcées ou les tentatives de relations sexuelles forcées, entre autres actes de nature sexuelle.</p> <p>L'étude multipays de l'OMS, les enquêtes démographiques et de santé et la VACS fournissent des exemples de questions visant à évaluer la violence sexuelle exercée par une personne autre qu'un partenaire intime. Les enquêtes démographiques comme l'étude multipays de l'OMS et les enquêtes démographiques et de santé portent sur les femmes et les filles de plus de 15 ans, tandis que la VACS inclut également les enfants de 13 ans et plus.</p>
S Sécuriser les cadres de vie	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	Voir l'indicateur d'impact 1.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.1
		Voir l'indicateur d'impact 1.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.2
		1.3. Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits, au cours des 12 mois précédents	<p>Cet indicateur fait écho à l'ODD 11.7.2, qui définit le harcèlement sexuel comme tout comportement à connotation sexuelle intimidant, et le harcèlement physique comme tout autre comportement de harcèlement susceptible d'amener une personne à craindre pour son intégrité physique et/ou de lui causer une détresse émotionnelle. Il peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).</p> <p>L'indicateur est ventilé par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits. Les orientations des ODD relatives à l'indicateur 11.7.2 proposent des méthodes d'évaluation pour cet indicateur, dont huit questions à intégrer aux enquêtes sur les ménages.</p>
Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations

	4. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des enfants	4.1. Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans (ODD 16.2.3)	<p>Cet indicateur fait écho à l'ODD 16.2.3, qui définit la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans comme toute activité sexuelle imposée à un enfant de 17 ans ou moins, y compris les abus sexuels, la contrainte sexuelle, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (notamment par le biais de la traite des enfants), ou encore la prostitution, l'exploitation sexuelle et l'esclavage des enfants. Il peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).</p> <p>Cet indicateur est calculé à la fois pour les femmes et pour les hommes âgés de 18 à 29 ans. Les mesures de la violence sexuelle doivent inclure le type de violence perpétrée et l'auteur des faits. Certains outils de suivi et d'évaluation portent également sur le lieu des faits et l'âge de la victime et de l'agresseur au moment des faits.</p> <p>La VACS présente un ensemble complet de questions sur la violence, les abus et l'exploitation sexuels vécus pendant l'enfance. Elle comprend des mesures des différentes formes de violence sexuelle, des différents types d'agresseurs et de l'âge auquel le répondant a subi les violences ainsi que l'âge de l'auteur des faits.</p>
		4.2. Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent (ODD 16.2.1)	<p>Cet indicateur d'impact fait écho à l'ODD 16.2.1, mais aussi à la publication INSPIRE: Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Les punitions physiques ou châtiments corporels comprennent diverses pratiques, dont le fait de secouer, de gifler, de frapper ou de battre un enfant. Les agressions psychologiques font quant à elles référence aux agressions verbales, aux cris, aux hurlements et aux insultes. L'indicateur évalue les châtiments et les agressions subis par des enfants et des adolescents âgés de 1 à 17 ans au cours du mois précédent. Les données obtenues doivent être ventilées par sexe, âge et forme de violence. Il peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).</p> <p>La VACS comporte un ensemble de questions sur les violences physiques et émotionnelles infligées aux enfants et aux adolescents par une personne s'occupant d'eux. De nombreuses études se basent en revanche sur les déclarations des parents/personnes s'occupant des enfants relatives à leur recours à des châtiments corporels et à des agressions psychologiques. C'est notamment le cas du module sur l'éducation des enfants de l'enquête MICS, qui propose des mesures distinctes pour les enfants de moins de 5 ans et ceux âgés de 5 à 17 ans. De plus amples informations sur cet indicateur sont disponibles dans le cadre INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework ainsi que dans les orientations des ODD relatives à l'indicateur 16.2.1.</p>
P Procurer des services dans les différents secteurs	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	Voir l'indicateur d'impact 1.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.1
		Voir l'indicateur d'impact 1.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.2
	3. Amélioration des résultats liés à la santé et au	3.1. Proportion d'hommes et de femmes ciblés pour lesquels on observe une amélioration des résultats en matière de	Afin de mesurer cet impact, il conviendra d'adapter les indicateurs aux services ciblés par les programmes, notamment si les interventions visent à améliorer les résultats sanitaires au sens large, et pas uniquement à réduire la violence à l'égard des femmes ou à répondre aux besoins de santé immédiats des victimes. Voici quelques exemples d'indicateurs :

	développement dans les ménages, les communautés et la société en général	santé physique, mentale, ainsi que sexuelle et reproductive	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'hommes et de femmes atteints d'une maladie transmissible ou non transmissible - Proportion d'hommes et de femmes faisant état d'une consommation d'alcool ou de drogues néfaste - Proportion d'hommes et de femmes déclarant avoir présenté des symptômes de dépression au cours du mois passé - Proportion d'hommes et de femmes déclarant se trouver dans un état de bien-être émotionnel - Proportion de femmes ayant accouché au cours des 12 mois précédents avec l'assistance d'un professionnel de l'accouchement - Proportion de femmes dont la dernière grossesse menée à terme était désirée
Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations
		3.2. Proportion de cas de violence à l'égard des femmes signalés à la police qui ont fait l'objet d'une enquête et de poursuites	La proportion de cas de violence à l'égard des femmes signalés qui donnent lieu à une enquête de police et à des poursuites est un indicateur clé du fonctionnement et de l'efficacité d'un système policier et judiciaire. Il est mesuré en se basant sur les dossiers de police et les archives judiciaires. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles en cliquant sur les liens suivants : Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles d'ONU-Femmes et Violence Against Women and Girls: A Compendium of Monitoring and Evaluation Indicators .
E Éliminer la maltraitance des enfants et des adolescents	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	Voir l'indicateur d'impact 1.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.1
		Voir l'indicateur d'impact 1.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.2
	4. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des enfants	Voir l'indicateur d'impact 4.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 4.1
		Voir l'indicateur d'impact 4.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 4.2
C Combattre la pauvreté	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	Voir l'indicateur d'impact 1.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.1
		Voir l'indicateur d'impact 1.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.2

Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations
	3. Amélioration des résultats liés à la santé et au développement dans les ménages, les communautés et la société en général	3.3. Proportion d'hommes et de femmes ciblés pour lesquels on observe une amélioration des résultats en matière de santé physique, mentale, ainsi que sexuelle et reproductive	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 3.1
		3.4. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (indicateur 1.2.1 des ODD).	Cet indicateur d'impact fait écho à l' indicateur 1.2.1 des ODD , qui mesure le taux national de pauvreté ainsi que la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté. Les orientations et métadonnées relatives à cet indicateur préconisent de mesurer la pauvreté au moyen de la consommation des ménages plutôt que de leurs revenus. Elles fournissent en outre des sources de données et des définitions détaillées.
		3.5. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays (indicateur 1.2.2 des ODD)	L'indicateur d'impact fait écho à l' indicateur 1.2.2 des ODD . Aucune orientation ni métadonnée spécifique à cet indicateur d'ODD n'a été publiée pour le moment. Toutefois, certaines sources utilisent l'indice de pauvreté multidimensionnelle, qui mesure les privations en tenant compte des problèmes de santé, du manque d'éducation, de l'inadéquation des conditions de vie, de l'insuffisance des revenus, de la perte d'autonomie, des mauvaises conditions de travail et de l'exposition à la violence.
		3.6. Proportion d'hommes et de femmes qui entretiennent des relations non sexistes et respectueuses avec leur partenaire intime	Afin de mesurer cet impact, il conviendra d'adapter les indicateurs aux programmes. Les relations non sexistes entre partenaires intimes peuvent se traduire par la concertation dans la prise de décisions et une répartition des rôles plus équitable au sein du ménage. Les relations respectueuses peuvent quant à elle se manifester par la valeur, l'estime et la considération accordées aux droits de l'autre. Elles se mesurent à l'aune des déclarations des répondants à l'égard de leur partenaire, mais aussi de la manière dont ils ont le sentiment d'être eux-mêmes traités/estimés par leur partenaire.
Stratégie	Impact	Indicateurs	Orientations
T Transformer les attitudes, les croyances et les normes	1. Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	Voir l'indicateur d'impact 1.1	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.1
		Voir l'indicateur d'impact 1.2	Voir les orientations relatives à l'indicateur d'impact 1.2

Tableau 4 : Orientations, indicateurs et résultats relatifs aux stratégies RESPECT

Remarque : dans le tableau 4, les différentes affirmations relatives aux résultats de la stratégie R sont, par exemple, désignées R1, R2, R3 et R4. Les indicateurs correspondants au résultat 1 seront donc désignés R1.1, R1.2 et R1.3, et ainsi de suite pour les autres résultats. Ce système de numérotation a été appliqué à l'ensemble des stratégies par souci de commodité.

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
R Renforcer l'autonomisation des femmes	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	R1. Relations au sein du couple, de la famille et de la communauté fondées sur l'égalité des sexes et le respect mutuel.	R1.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans vivant actuellement en couple qui prennent les décisions ou participent à la prise de décisions au sein du ménage	Voir les orientations relatives à l'indicateur E1.1
	Participation des femmes au développement et exercice de leurs droits fondamentaux		R1.2. Proportion d'hommes et de femmes qui déclarent que les rôles sont équitablement répartis au sein de leur ménage	Voir les orientations relatives à l'indicateur E1.2
		R2. Autonomie des femmes et des filles en matière de prise de décisions	R2.1. Proportion de femmes et de filles pouvant prendre leurs décisions de manière autonome concernant leur propre vie, par âge	La prise de décision autonome, souvent considérée comme un indicateur du pouvoir des femmes, se rapporte à la prise de décisions par les femmes dans des domaines qui les concernent directement, par exemple, leur accès à la santé, l'utilisation de contraceptifs ou leurs déplacements (notamment pour rendre visite à des amis ou à la famille). Elle diffère par conséquent de la prise de décisions au sein du ménage. L'indicateur peut être mesuré en adaptant les questions des enquêtes démographiques et de santé sur la prise de décision au sein du ménage (voir les orientations relatives à l' augmentation de la participation des femmes aux prises de décisions au sein du ménage dans le cadre de la stratégie « Encourager des relations interpersonnelles égalitaires »). D'autres outils de mesure peuvent en outre être utilisés, notamment pour évaluer la prise de décision autonome des femmes concernant leurs propres déplacements (par exemple : avez-vous le droit de sortir de la maison pour vous rendre à pied chez des amis ou des membres de votre famille dans votre village ? Ou pouvez-vous prendre les transports publics pour rendre visite à des amis ou à des membres de votre famille ?)
			R2.2. Proportion de femmes et de filles se disant autonomes	Des travaux effectués récemment sur l'autonomisation des femmes indiquent que la prise de décision ne suffit pas toujours à évaluer l'autonomie des femmes et qu'il est aussi possible de la mesurer directement. L'autonomie peut être définie comme la capacité des femmes à définir leurs objectifs de vie et à prendre des décisions en vue de les atteindre ²⁸ . L'évaluation de l'autonomie des femmes peut couvrir plusieurs dimensions, notamment la

²⁸ Donald, A., Koolwal, G., Annan, J., Falb, K. et Goldstein, M., « *Measuring women's agency* ». *Feminist Economics*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1080/13545701.2019.1683757>.

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
				définition des objectifs, la perception qu'ont les femmes de leurs capacités et du contrôle qu'elles exercent (parfois désignée aussi sous l'appellation « sentiment d'efficacité personnelle »), ainsi que les actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés. Plusieurs exemples d'outils utilisés pour mesurer ces différents aspects sont fournis dans le guide « Measuring Women's Agency » publié par la Banque mondiale.
		R3. Plus grande indépendance financière des femmes	R3.1. Proportion de femmes déclarant bénéficier d'une plus grande indépendance financière	L'accès des femmes aux revenus ainsi qu'aux autres ressources économiques est un critère important de leur autonomie, mais reste insuffisant. De fait, les femmes ne contrôlent pas nécessairement les revenus qu'elles gagnent ni les ressources qu'elles acquièrent. L'indépendance financière des femmes implique qu'elles aient accès à des ressources économiques et qu'elles puissent bénéficier des activités et des ressources économiques.

© ONU-Femmes 2020

Ce document fait partie du Guide de mise en œuvre du cadre RESPECT, commandé par ONU-Femmes et élaboré par Social Development Direct, qui est disponible [ici](#)

Citation recommandée : ONU-Femmes et Social Development Direct, « Orientations en matière de suivi et d'évaluation » du cadre RESPECT : Prévenir la violence à l'égard des femmes, 2020.

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
				Les ressources économiques peuvent inclure les compétences (par exemple, à travers la formation professionnelle), le capital financier (par exemple, emprunts et épargne), le capital social (par exemple, réseaux sociaux) ainsi que le capital physique (par exemple, outils, terres, etc.). Les femmes qui bénéficient de leurs activités et ressources économiques sont en mesure de décider de la manière d'utiliser et de dépenser leur capital financier. De plus amples informations sur l'élaboration d'indicateurs et de questions visant à mesurer l'indépendance financière et l'autonomie économique des femmes sont disponibles dans les orientations publiées par le Centre international de recherche sur les femmes (ICRW), Oxfam ainsi que dans cette feuille de route .
		R4. Participation des femmes à la vie politique et publique	R4.1. Proportion de femmes s'étant exprimées lors d'une réunion publique au cours des six mois précédents	Cet indicateur doit être ajusté en fonction de la nature du programme concerné et du contexte local. Il doit spécifier les types de réunions publiques prises en compte, la durée (par exemple, six mois ou autre) et le type de femmes concernées. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).
E Encourager des relations interpersonnelles égalitaires	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	E1. Relations au sein du couple et de la famille fondées sur l'égalité des sexes et le respect mutuel	E1.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans vivant actuellement en couple qui prennent les décisions ou participent à la prise de décisions au sein du ménage	Cet indicateur de résultat fait écho à l'indicateur 7.3 du cadre <i>INSPIRE: Indicator guidance and results framework</i> , mais ne repose pas tout à fait sur le même mode de mesure. Le cadre INSPIRE définit la prise de décisions au sein du ménage comme la prise de décisions par les femmes seules ou conjointement avec leur mari en ce qui concerne leur propre santé, les principaux achats du ménage ou les visites à la famille ou aux amis. Dans le cas de la stratégie RESPECT, la prise de décisions par les femmes et les filles (seules ou conjointement avec leur mari) porte uniquement sur les décisions liées au ménage, incluant, par exemple, les achats et les dépenses du ménage. Les autres décisions qui concernent directement les femmes sont comprises dans le résultat « Autonomie des femmes et des filles en matière de prise de décisions » dans le cadre de la stratégie « Renforcer l'autonomisation des femmes ». Il est possible de s'inspirer des enquêtes démographiques et de santé pour mesurer cet indicateur. Celles-ci comportent en effet une série de questions visant à évaluer la participation des femmes à la prise de diverses décisions relatives au ménage. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).
			E1.2. Proportion d'hommes et de femmes qui déclarent que les rôles sont équitablement répartis au sein de leur ménage	La répartition équitable des rôles au sein du ménage renvoie à la contribution des hommes et des femmes aux travaux domestiques, notamment l'éducation des enfants, les tâches ménagères et les autres tâches domestiques. Par exemple, l'enquête IMAGES comporte des questions sur la division des travaux domestiques et la participation aux soins prodigués aux membres de la famille. Il peut être mesuré à l'échelle de la population (par

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
				<p>exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).</p>
			<p>E1.3. Proportion de femmes âgées de 15 ans et plus ayant subi des comportements dominateurs de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents</p>	<p>Les comportements dominateurs adoptés par un partenaire intime sont largement reconnus comme étant une forme de violence à l'égard des femmes et peuvent être annonciateurs de formes plus graves de violences exercées par un partenaire intime. Ces comportements dominateurs peuvent se manifester par des restrictions de circulation ou la limitation des contacts avec la famille et les amis, la jalousie ou encore la méfiance.</p> <p>Le module sur le contrôle marital des enquêtes démographiques et de santé évalue les comportements dominateurs adoptés par les conjoints, notamment au regard des attitudes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conjoint est jaloux ou en colère si sa femme parle avec d'autres hommes. - Il l'accuse fréquemment d'être infidèle. - Il lui interdit de voir ses amies. - Il tente de limiter ses contacts avec sa famille. - Il insiste pour savoir en permanence où elle se trouve. - Il ne lui confie pas d'argent. <p>Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).</p>
		<p>E2. Résolution pacifique des conflits interpersonnels</p>	<p>E2.1. Proportion d'hommes et de femmes qui déclarent que leurs trois derniers désaccords se sont réglés sans violence</p>	<p>La résolution non violente des conflits implique de ne pas recourir à la violence physique ou émotionnelle pour résoudre un conflit. À la place, elle consiste à adopter une communication positive, notamment à avoir un discours pacifique, à faire preuve d'empathie et d'écoute, à gérer sa colère, à négocier, à pratiquer la médiation et à se réconcilier.</p> <p>Plusieurs outils ont déjà été utilisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire pour mesurer la résolution non violente des conflits au sein des couples. C'est par exemple le cas de l'échelle des tactiques de résolution des conflits (Conflict Tactics Scales), de la sous-échelle de communication de l'outil d'évaluation de la vie de couple (Couple Functionality Assessment Tool), de la sous-échelle de communication constructive du questionnaire sur les modes de communication (Communication Patterns Questionnaire), ainsi que de la sous-échelle de communication mutuellement constructive de l'échelle de communication générale et de résolution des conflits (General Communication and Conflict Resolution Scale).</p>

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
		E3. Adhésion des couples et des familles au principe de l'égalité des sexes désormais considéré comme une norme et désapprobation par ces derniers de la violence à l'égard des femmes	<p>E3.1. Proportion de personnes qui considèrent qu'un mari (ou un homme) est en droit de battre sa femme (ou sa partenaire) dans au moins une situation, par sexe et âge</p> <p>E3.2. Proportion de personnes qui ont des attitudes non sexistes</p>	<p>Les personnes qui acceptent ou justifient la violence à l'égard des femmes sont généralement des individus qui considèrent la violence comme une forme légitime de résolution des conflits et une manière de discipliner une femme ou de laver un affront. Dans le cadre de cette stratégie, les « personnes » font référence aux partenaires et autres membres de la famille.</p> <p>Cet indicateur est couramment utilisé dans les enquêtes démographiques comme l'étude multipays de l'OMS et les enquêtes démographiques et de santé. Cinq cas sont généralement présentés aux répondants, à savoir si une femme sort sans en avertir son mari, si elle néglige les enfants, si elle se dispute avec son mari, si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ou si elle fait brûler la nourriture. Certaines études incluent également d'autres cas, par exemple, si une femme trompe son mari ou son partenaire ou si elle lui désobéit. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme).</p> <p>Les attitudes non sexistes renvoient aux attitudes favorisant l'équité et l'égalité des droits, rôles et responsabilités des hommes et des femmes. Dans le cadre de cette stratégie, les « personnes » font référence aux partenaires et autres membres de la famille.</p> <p>L'échelle GEM est particulièrement utile pour évaluer les attitudes non sexistes. Elle a déjà été utilisée dans divers contextes nationaux afin de mesurer les perceptions et les attitudes des personnes à l'égard des rôles et des responsabilités des hommes et des femmes.</p>

S Sécuriser les cadres de vie	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	S1. Amélioration de la sécurité des femmes et des filles dans les écoles, les lieux de travail et les autres institutions, ainsi que dans les espaces publics	S1.1. Proportion de femmes et de filles qui disent se sentir en sécurité à l'école, au travail et dans les espaces publics, par sexe et âge	<p>Cet indicateur mesure le sentiment de sécurité ressenti par les femmes et les filles dans différents contextes, notamment à l'école ou dans d'autres structures pédagogiques, au travail et dans les espaces publics. Se sentir en sécurité signifie ne pas craindre d'être victime de violences, de harcèlement ou d'exploitation. Le mode de calcul de cet indicateur variera en fonction de l'environnement ciblé.</p> <p>L'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves (GSHS) comporte des questions visant à mesurer le sentiment de sécurité des élèves à l'école et sur le chemin de l'école. La VACS regroupe un ensemble complet de questions visant à évaluer les perceptions et les expériences des enfants et des jeunes relatives à la sécurité et à la violence dans différents environnements, notamment à la maison, dans la communauté et à l'école.</p>
	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des enfants	S2. Reconnaissance et respect du	S2.1. Proportion de personnes qui considèrent qu'un mari (ou un homme) est en droit de battre sa femme (ou sa	Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.1 – dans le cadre de la stratégie S, les « personnes » désignent les membres de la communauté, les enseignants, les collègues et les responsables, ainsi que les détenteurs d'obligations.

		principe d'égalité entre les sexes par les communautés et les institutions et désapprobation par ces dernières de la violence à l'égard des femmes et des enfants	partenaire) dans au moins une situation, par sexe et âge	
			S2.2. Proportion de personnes qui ont des attitudes non sexistes	Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.2 – dans le cadre de la stratégie S, les « personnes » désignent les membres de la communauté, les enseignants, les collègues et les responsables, ainsi que les détenteurs d'obligations.
			S2.3. Mise en œuvre par l'institution d'une politique interne consacrée à l'égalité des sexes.	Voir les orientations relatives à l'indicateur P2.3
			S2.4. Mise en œuvre par l'institution d'une procédure relative à la gestion des plaintes internes de violence à l'égard des femmes	Voir les orientations relatives à l'indicateur P2.4
		S3. Augmentation des déplacements autonomes des femmes au sein et en dehors des communautés	S3.1. Nombre moyen de fois où les femmes ont quitté leur logement au cours du mois précédent pour se rendre dans un endroit situé a) dans leur communauté ; b) en dehors de leur communauté.	La mobilité accrue des femmes peut indiquer qu'elles sont plus autonomes, mais elle peut aussi révéler que les femmes se sentent suffisamment en confiance et en sécurité pour se déplacer au sein de leur environnement. Cet indicateur mesure la mobilité des femmes au cours du mois précédent au sein et en dehors de leur communauté. C'est également un indicateur majeur de la manière dont elles utilisent leur environnement. Il convient de l'analyser conjointement avec l'indicateur S1.1 afin de déterminer si les femmes se sentent en sécurité lorsqu'elles se déplacent dans les espaces publics. Il est en outre possible de poser des questions complémentaires, par exemple : combien de fois les femmes ont-elles quitté leur communauté au cours du mois précédent ? Sont-elles sorties seules ou accompagnées ?
Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
P Procurer des services dans les différents secteurs	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes Amélioration des résultats liés	P1. Amélioration de la réponse institutionnelle apportée par les services sanitaires, juridiques, sociaux et de sécurité	P1.1. Nombre de prestataires de services ayant amélioré leurs interventions auprès des femmes victimes de violence	Cet indicateur et les méthodes d'évaluation doivent être adaptés aux programmes et au contexte local, ainsi qu'aux institutions de prestation de services ciblées. L'amélioration des réponses apportées par ces institutions peut couvrir un large éventail de domaines, tels que : l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de procédures et de protocoles visant à améliorer la qualité des interventions ; la conception, l'organisation et l'intégration de formations destinées au personnel sur les cadres ou les programmes axés sur l'égalité des sexes ; ou encore la mise au point de systèmes d'orientation complets. Des exemples de sous-indicateurs pouvant servir à mesurer l'amélioration de la réponse institutionnelle, dont certains sont issus d'autres secteurs, sont disponibles dans le recueil <i>Violence Against Women and Girls: A Compendium of Monitoring and Evaluation Indicators</i> .

	à la santé et au développement dans les ménages, les communautés et la société en général	P2. Reconnaissance et respect du principe d'égalité des sexes par les prestataires de services et les institutions et désapprobation par ces derniers de la violence à l'égard des femmes	<p>P2.1. Proportion de personnes qui considèrent qu'un mari (ou un homme) est en droit de battre sa femme (ou sa partenaire) dans au moins une situation, par sexe et âge</p> <p>P2.2. Proportion de personnes qui ont des attitudes non sexistes</p> <p>P2.3. Mise en œuvre par le prestataire de services d'une politique interne consacrée à l'égalité des sexes</p> <p>P2.4. Mise en œuvre par le prestataire de services d'une procédure relative à la gestion des plaintes internes de violence à l'égard des femmes</p>	<p>Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.1 – dans le cadre de la stratégie P, les « personnes » renvoient aux membres du personnel des prestataires de services répartis en fonction des services correspondants.</p> <p>Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.2 – dans le cadre de la stratégie P, les « personnes » renvoient aux membres du personnel des prestataires de services répartis en fonction des services correspondants.</p> <p>Pour mesurer l'engagement d'une organisation en faveur de l'égalité des sexes, il est utile d'examiner ses politiques, ses procédures et ses pratiques internes relatives aux questions de genre. Cet indicateur n'est qu'un exemple basique qui nécessite d'être développé pour préciser les éléments fondamentaux devant être compris dans la politique relative à l'égalité des sexes de l'institution concernée. Il peut en outre être renforcé au moyen d'un audit sur les questions de genre ou d'une évaluation des capacités de l'institution ou en appliquant certaines des listes récapitulatives sur l'intégration de la perspective de genre disponibles. Voir, par exemple, les publications Gender Equality Capacity Assessment Tool d'ONU-Femmes ou A Manual for Gender Audit Facilitators de l'Organisation internationale du travail (OIT).</p> <p>La manière dont les organisations gèrent les plaintes internes de sexisme, de harcèlement sexuel et de violence basée sur le genre constitue un bon indicateur de leur engagement dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cet indicateur, ou un indicateur similaire, peut être utilisé, mais nécessitera des ajustements afin d'inclure les éléments de base que les institutions devront obligatoirement intégrer à leur politique interne de prévention et de gestion des cas de violence à l'égard des femmes.</p>
Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
		P3. Amélioration de la qualité et de la sécurité des services relatifs à la violence à l'égard des femmes	P3.1. Proportion de femmes victimes de violences reconnaissant une amélioration de la qualité et de la sécurité des services liés à la violence à l'égard des femmes	<p>Cet indicateur doit être adapté aux programmes et au contexte local, notamment au type de services fournis et aux normes de qualité et de sécurité correspondantes. Les normes en matière de qualité des services ciblées par les programmes comprennent, entre autres : l'accessibilité, le caractère abordable, la disponibilité, les connaissances du personnel, la manière dont sont traitées les victimes ou encore le tact dont le personnel fait preuve dans la gestion des situations difficiles. Les normes de sécurité relatives aux services fournis dans le domaine de la violence à l'égard des femmes portent, entre autres, sur l'intimité, la confidentialité et l'atténuation des risques de violence accrue.</p> <p>Afin de mesurer la satisfaction des victimes à l'égard des services fournis, il est courant (notamment dans les interventions ciblant les services de santé) de recourir aux enquêtes de satisfaction client ou de sortie. Celles-ci peuvent comprendre certaines questions portant sur différentes normes ou expériences relatives à la prestation des services. La publication Improving the Health Sector response to Gender based Violence: A</p>

				Resource Manual for Health Acre Professionals in Developing Countries fournit un exemple d'enquête de sortie utilisée dans le secteur de la santé, et plus particulièrement dans le domaine de la violence basée sur le genre.
		P4. Recours accru des victimes aux services relatifs à la violence à l'égard des femmes.	P4.1. Proportion de victimes qui déclarent avoir eu recours à des services en matière de violence à l'égard des femmes et des filles.	Cet indicateur évalue le recours aux services formels en matière de violence à l'égard des femmes par les femmes ayant subi des actes de violence. L' étude multipays de l'OMS inclut des questions relatives aux comportements de recherche d'aide des victimes, y compris auprès d'acteurs et de réseaux informels (par exemple, les amis, la famille, les voisins, la communauté ou des chefs religieux) et de services formels (par exemple, la police, des établissements de santé, des services juridiques et des organisations de femmes). Ces questions sont posées aux femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des 12 mois précédents.
E Éliminer la maltraitance des enfants et des adolescents	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes Réduction voire élimination de la violence à l'égard des enfants	EL1. Renforcement des pratiques de parentalité positive et établissement de relations plus bienveillantes et stimulantes avec les enfants de la part des parents et des personnes s'occupant d'enfants	EL1.1. Proportion de filles et de garçons âgés de 1 à 17 ans ayant reçu une éducation non violente de la part de la personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent, par sexe et âge.	Ce résultat fait écho à l' indicateur 16.2.1 des ODD et au résultat 6 du cadre INSPIRE, qui porte sur trois volets, à savoir : les méthodes de discipline positive appliquées par les personnes s'occupant d'enfants, le développement de relations positives entre les enfants et leurs parents ainsi que la supervision des parents/tuteurs. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme). De plus amples informations sur les outils de mesure possibles sont disponibles dans la publication INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework , qui fournit des exemples de questions, issues notamment des MICS.

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
		EL2. Reconnaissance et respect du principe d'égalité des sexes par les	EL2.1. Proportion de personnes qui considèrent qu'un mari (ou un homme) est en droit de battre sa femme (ou sa partenaire) dans au moins une situation, par sexe et âge	Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.1 – dans le cadre de la stratégie EL, les « personnes » désignent les membres de la famille et de la communauté, les enseignants, et les détenteurs d'obligations.

		familles, les communautés et les institutions et désapprobation par ces dernières de la violence à l'égard des femmes et des enfants	EL2.2. Proportion de personnes qui ont des attitudes non sexistes	Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.2 – dans le cadre de la stratégie EL, les « personnes » désignent les membres de la famille et de la communauté, les enseignants, et les détenteurs d'obligations.
			EL2.3. Mise en œuvre par l'établissement scolaire d'une politique interne consacrée à l'égalité des sexes	Voir les orientations relatives à l'indicateur P2.3
			EL2.4. Mise en œuvre par l'établissement scolaire d'une procédure relative à la gestion des plaintes internes de violence à l'égard des femmes	Voir les orientations relatives à l'indicateur P2.4
		EL3. Égalité des chances pour les filles et les garçons	EL3.1. Proportion de parents qui déclarent offrir les mêmes chances aux garçons et aux filles, par sexe	Donner les mêmes chances à ses enfants, indépendamment de leur sexe, peut se traduire par l'accès à l'éducation ou à un emploi sûr garantissant une rémunération décente, le droit de choisir de se marier ou non à l'âge adulte, la répartition équitable des responsabilités au sein du ménage entre les garçons et les filles, ainsi que le droit de circuler librement. Il faut adapter le mode de calcul de cet indicateur aux programmes et au contexte local, en particulier aux types de possibilités ciblées par les interventions.
		EL4. Respect de l'égalité des sexes dans les écoles, les environnements d'apprentissage et entre pairs	EL4.1. Nombre d'écoles et d'environnements d'apprentissage et entre pairs qui appliquent le principe d'égalité des sexes et qui instaurent des relations respectueuses	Afin de mesurer ce résultat, il conviendra d'adapter les indicateurs aux programmes et aux groupes ciblés. Ainsi, dans le cas des écoles et des environnements d'apprentissage, le respect de l'égalité des sexes se manifestera par exemple par un traitement équitable des garçons et des filles par les enseignants dans la salle de classe. Les relations respectueuses pourront quant à elles se traduire par le fait d'accorder de la valeur, de l'estime et de la considération aux droits d'autrui.
EL5. Renforcement de la sécurité dans les écoles et les espaces publics pour les filles et les garçons	EL5.1. Proportion de filles et de garçons qui disent se sentir en sécurité à l'école et dans les espaces publics, par sexe et âge	Cet indicateur fait écho à l' indicateur de résultat 9.2 du cadre INSPIRE , qui porte sur la sécurité des enfants à l'école et sur le chemin de l'école. Il est cependant plus large puisqu'il intègre la sécurité des enfants dans d'autres lieux, dont les espaces publics. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme). L' Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves (GSHS) comporte des questions visant à mesurer le sentiment de sécurité des élèves à l'école et sur le chemin de l'école. La VACS regroupe par ailleurs un ensemble complet de questions visant à évaluer les perceptions des enfants relatives à la sécurité dans différents environnements, notamment à la maison, dans la communauté et à l'école.		
Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations

		EL6. Utilisation de méthodes de discipline positives et non violentes de la part des éducateurs	EL6.1. Proportion d'éducateurs qui déclarent avoir utilisé des méthodes non violentes les trois dernières fois où ils ont dû rétablir la discipline	Les éducateurs comprennent notamment les enseignants et le personnel éducatif des écoles ou d'autres environnements d'apprentissage, y compris les associations de jeunes, les centres communautaires ou tout autre endroit où les enfants et les jeunes participent à des activités d'apprentissage (qu'ils soient scolarisés ou non). Les formes non violentes de discipline impliquent de rejeter les châtimements corporels, ainsi que la violence physique et émotionnelle; d'adopter d'autres méthodes de discipline, par exemple, en donnant plus de devoirs ou de travaux universitaires, en demandant à l'enfant de présenter ses excuses à la classe/au groupe ou en convoquant ses parents pour discuter de son mauvais comportement. Pour mesurer cet indicateur, il est notamment possible de demander aux éducateurs de préciser les trois dernières méthodes de discipline qu'ils ont utilisées à l'égard d'enfants, en proposant plusieurs options, dont des méthodes violentes et d'autres non violentes.
C Combattre la pauvreté	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes Amélioration des résultats liés à la santé et au développement dans les ménages, les communautés et la société en général	C1. Diminution de la pauvreté et du stress financier au sein des ménages	C1.1. Proportion d'hommes et de femmes déclarant souffrir d'insécurité alimentaire, par sexe	L'insécurité alimentaire des ménages est fréquemment utilisée pour déterminer la pauvreté des ménages. Un certain nombre d'études révèlent en outre que cet indicateur est étroitement lié à la violence exercée sur les femmes par un partenaire intime. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme). Parmi les outils de mesure de l'insécurité alimentaire, on retrouve notamment l' échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) et l' échelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages (HFIAS) .
			C1.2. Consommation totale du ménage	La consommation constitue également un indicateur important de la pauvreté des ménages. Elle peut comprendre les dépenses liées à l'alimentation, au logement, à l'énergie/au carburant, aux articles ménagers, au transport, à l'éducation ainsi qu'à d'autres biens et services. Les enquêtes nationales sur les dépenses font en outre référence à d'autres sources de données et aux outils correspondants. Ainsi, le document Guide for Measuring Women's Empowerment and Economic Outcomes in Impact Evaluations of Women's Groups publié dans le cadre du projet Evidence Consortium on Women's Groups (ECWG) fournit des orientations supplémentaires.
			C1.3. Proportion d'hommes et de femmes déclarant subir du stress	Le stress influe considérablement sur la santé mentale et le bien-être émotionnel. Le lien entre pauvreté et stress et entre stress et expérience ou perpétration de la violence a été établi dans un certain nombre d'études. Cet indicateur permet de mesurer l'état de stress généralisé des hommes et des femmes, d'après leur propre ressenti. L' échelle de stress perçu (PSS) est couramment utilisée pour mesurer le stress. Elle a notamment été employée dans plusieurs contextes nationaux et sert à évaluer le niveau de stress que les individus associent à des situations qu'ils vivent actuellement.

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
-----------	---------	-----------	-------------	--------------

		C2. Renforcement de la sécurité économique des femmes	C2.1. Proportion de femmes déclarant bénéficier d'une sécurité économique	La sécurité économique peut être définie comme la capacité à satisfaire ses besoins élémentaires et l'accès à des revenus stables ou à l'épargne. Cet indicateur peut être mesuré à l'échelle de la population (par exemple, au sein d'une zone géographique) ou à l'échelle d'un programme (par exemple, parmi les bénéficiaires directs du programme). Plusieurs outils de mesure de la sécurité et de l'autonomisation économiques sont présentés dans le document <i>A Practical Guide to Measuring Women's and Girls' Empowerment in Impact Evaluations</i> publié par le réseau de chercheurs Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL). De plus amples informations sur l'évaluation de l'autonomisation économique des femmes sont disponibles en anglais sur le site de l'initiative Women's Economic Empowerment: A Roadmap .
		C3. Plus grande indépendance financière des femmes	C3.1. Proportion de femmes déclarant bénéficier d'une plus grande indépendance financière	Voir les orientations relatives à l'indicateur R3.1
T Transformer les attitudes, les croyances et les normes	Réduction voire élimination de la violence à l'égard des femmes	T1. Reconnaissance et respect du principe d'égalité des sexes par les familles, les communautés et les institutions et désapprobation par ces dernières de la violence à l'égard des femmes	T1.1. Proportion de personnes qui considèrent qu'un mari (ou un homme) est en droit de battre sa femme (ou sa partenaire) dans au moins une situation, par sexe et âge	Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.1 – dans le cadre de la stratégie T, les « personnes » désignent les membres de la famille et de la communauté, et les détenteurs d'obligations.
			T1.2. Proportion de personnes qui ont des attitudes non sexistes	Voir les orientations relatives à l'indicateur E3.2 – dans le cadre de la stratégie T, les « personnes » désignent les membres de la famille et de la communauté, et les détenteurs d'obligations.

Stratégie	Impacts	Résultats	Indicateurs	Orientations
			T1.3. Proportion de personnes qui pensent que les autres membres de la communauté réagiraient d'une manière X si un homme ou une femme se comportait d'une façon X	<p>Les normes sociales désignent les règles comportementales partagées par une population ou un groupe de personnes et reposent sur des croyances relatives à la manière dont les autres agissent et à ce qui est attendu de chacun(e). Pour comprendre les normes sociales dans une situation donnée, il est indispensable d'adopter une approche analytique permettant d'identifier ces normes et de déterminer les groupes de référence correspondants, les sanctions sociales (positives ou négatives) qui dissuadent les individus de changer de comportement, ainsi que les exceptions éventuelles à ces normes (par exemple, une situation dans laquelle il pourrait être acceptable de transgresser une norme). Afin de mener ce type d'analyse, il est nécessaire d'évaluer les différentes composantes d'une norme sociale (à savoir les groupes de référence, les sanctions et les exceptions), d'où la nécessité d'utiliser plusieurs indicateurs.</p> <p>Cet indicateur peut être employé pour mesurer les sanctions sociales et la manière dont les membres de la communauté réagiraient à un comportement donné. Les comportements et les réactions (X) doivent être adaptés au contexte du programme et au changement souhaité. Par exemple, si un programme a pour objectif de changer les normes en matière de violence à l'égard des femmes selon lesquelles cette pratique serait une affaire familiale privée dont il ne faudrait pas se mêler, il peut être judicieux d'utiliser l'indicateur suivant : la proportion de personnes qui estiment que d'autres membres de la communauté interviendraient si un homme infligeait des violences à une partenaire intime.</p> <p>Plusieurs outils peuvent être employés pour analyser les normes sociales, dont le cadre du graphique d'analyse des normes sociales (SNAP) de CARE et l'Outil d'exploration des normes sociales (SNET) du projet Learning Collaborative to Advance Normative Change. Ces outils ainsi que d'autres ressources portant sur l'évaluation des normes sociales sont disponibles sur le site Internet du projet Advancing Learning and Innovation on Gender Norms (ALIGN).</p>
		T2. Relations au sein du couple, de la famille et de la communauté fondées sur l'égalité des sexes et le respect mutuel	T2.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans vivant actuellement en couple qui prennent les décisions ou participent à la prise de décision au sein du ménage	Voir les orientations relatives à l'indicateur E1.1
	T2.2. Proportion d'hommes et de femmes qui déclarent que les rôles sont équitablement répartis au sein du ménage		Voir les orientations relatives à l'indicateur E1.2	
	T2.3. Proportion de femmes qui déclarent que d'autres membres de la		Cet indicateur mesure la participation des femmes à la prise de décision dans la communauté et peut refléter l'évolution des normes communautaires sur la valeur accordée aux femmes et à leurs opinions, ainsi que sur	

			communauté leur ont déjà demandé leur avis sur des sujets importants	leur contribution aux affaires de la communauté. Dans le cadre des enquêtes, il peut être intéressant de demander aux femmes si des membres de la communauté leur ont déjà demandé leur opinion, et de leur poser des questions complémentaires sur la nature des opinions sollicitées ainsi que sur les sujets concernés.
--	--	--	--	--

39

SUIVI ET ÉVALUATION

Notes de fin